

URBANISME

APPROBATION DU CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

La municipalité a souhaité valoriser le patrimoine local et sensibiliser les acteurs de la construction et élaborer un cahier de recommandations architecturales définissant, à partir d'une connaissance du bâti existant et de ses caractéristiques, des règles simples conduisant à une valorisation de ce patrimoine naturel et urbain. Le Conseil municipal approuve ce cahier de recommandations architecturales.

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX – EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE POUR ALIMENTER LA PARCELLE SISE 6 RUE DU PONT

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de mettre à la charge du bénéficiaire du permis de construire n°094 019 11N1011 sur le terrain sis 6, rue du Pont l'intégralité du coût des travaux d'extension du réseau électrique nécessaire à son alimentation qui s'élève à 6.587,02 euros H.T. La recette correspondante sera imputée au budget de l'exercice en cours.

LOGEMENT

Le Conseil municipal approuve la convention entre la Ville de Chennevières-sur-Marne et l'Etat concernant les conditions et modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement de la demande de logement social en Ile-de-France et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

ECONOMIE

Le Conseil municipal approuve le projet de redynamisation du tissu économique et commercial de Chennevières-sur-Marne qui a pour objectif de développer une vision globale de l'équipement commercial canavérois, afin de mieux connaître la situation de l'offre commerciale, mieux comprendre les pratiques commerciales et débattre de la place du commerce et de l'artisanat dans la Ville et dans ses projets d'aménagement.

M. le Maire est autorisé à déposer un dossier de demande de subvention auprès du FISAC pour la tranche « études » et pour la tranche « actions » du projet.

FOIRE A LA BROCANTE 2011

La foire à la brocante se tiendra le 2 octobre dans le centre-ville. Les tarifs fixés par le Conseil municipal pour 2 mètres linéaires :

- Canavérois : 20,00 euros
- Extérieurs et professionnels : 32,00 euros
- Gratuité pour les commerçants du secteur participant à l'animation de la journée et pour les associations Canavéroises.

URBANISME

LANCEMENT DE LA CONCERTATION EN VUE DE LA DECLARATION DE PROJET SUR LE SITE DIT « EXTENSION DU CENTRE-VILLE ».



Après l'abandon par l'Etat de son projet de liaison autoroutière sur l'est du Val-de-Marne, appelée « Voie de Desserte Orientale » (VDO), il fallait réfléchir au devenir des terrains n'ayant plus vocation à accueillir cette infrastructure. L'Etat et les collectivités concernées se sont accordés pour favoriser le développement d'un système de transport en commun en site propre (TCSP ALTIVAL) qui permette de relier les moyens de transports existants et d'engager un aménagement équilibré et durable en termes de logements, d'activités et d'équipements.

Dans ce contexte, la Centrale de Création Urbaine (structure dédiée aux montages urbains en partenariat public privé et aux seuls risques financiers des opérateurs immobiliers) a proposé à la Ville une « méthode » permettant de créer les conditions administratives, juridiques, techniques et financières nécessaires à la réalisation d'un projet urbain comprenant :

- la construction de programmes immobiliers diversifiés à haute qualité environnementale et accessibles à tous,
- la réalisation de locaux d'activité et de commerces de proximité,
- l'implantation et le financement d'équipements publics et d'espaces publics permettant de répondre aux besoins des futurs habitants.

Le Conseil municipal décide de fixer comme objectifs de la concertation pour l'élaboration du projet d'aménagement dit « extension du centre-ville » :

- Réaliser un ensemble immobilier exemplaire au regard des objectifs de développement durable favorisant le recours aux nouvelles sources d'énergie renouvelables comme les énergies solaires et thermiques.
- Favoriser l'implantation d'équipements publics (école, crèche) et d'espaces publics permettant de répondre aux besoins des habitants.
- Réaliser des programmes immobiliers diversifiés.
- Favoriser l'implantation des commerces de proximité permettant de répondre aux besoins des Canavérois.
- Favoriser la desserte de la Ville par des transports en communs performants et respectueux de l'environnement.

Le Conseil municipal décide également d'organiser pendant toute la durée d'élaboration de ce projet : 3 réunions publiques, des ateliers thématiques organisés avec la population, un site internet collaboratif créé spécifiquement pour le projet, le site internet de la Ville et le journal municipal régulièrement enrichis d'informations et un registre permettant de recueillir les observations du public sera mis à disposition au service urbanisme.

Enfin, le Conseil municipal décide de retenir le principe d'une Déclaration de projet pour mener l'aménagement du secteur dit « extension du centre-ville » proposé par la Centrale de Création Urbaine en partenariat public privé et aux seuls risques financiers des opérateurs immobiliers.

Le compte-rendu intégral des débats est à la disposition du public à l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la ville : www.chennevieres.com